

# Quelques repères

## La Maison Blanche



Située à Beaucourt, à proximité de la frontière suisse dans le département du Territoire de Belfort, La Maison Blanche accueille des personnes âgées seules ou en couple, valides, semi-dépendantes ou psychodépendantes.

Le nouvel établissement compte au total sept services de deux unités chacun, répartis en deux pôles : le pôle « EHPAD » et le pôle « unités spécialisées ».

En chiffres : 203 places d'hébergement dont 57 pour personnes psychodépendantes  
• 12 places d'accueil de jour • 205 salariés.

## La Fondation Arc-en-Ciel

La Fondation Arc-en-Ciel gère huit établissements oeuvrant en Franche-Comté dans les champs sanitaire, médico-social et médico-éducatif :

Institut Perdrizet • La Maison Blanche • Résidence Surleau • Centre de Réadaptation Cardiologique et Pneumologique de Franche-Comté  
• CRF Bretegnier • La Mosaïque • Clinique Médicale Brugnon Agache • Institut Saint-Nicolas

Elle conduit une mission d'intérêt général à but non lucratif, se positionnant en alternative et en complémentarité aux secteurs marchand et public.

Direction générale - 44A rue du Bois Bourgeois - 25200 Montbéliard



suivez les actualités sur la page [facebook.com/fondation.arcenciel](https://facebook.com/fondation.arcenciel)

service communication - septembre 2014

# Invitation

## CONFÉRENCE

**La fin de vie :**  
**un problème médical, une question juridique,**  
**une interrogation éthique**

**Jeudi 16 octobre 2014**  
**à 14h**

**à La Maison Blanche**

**Salle Léon Belot**

**BEAUCOURT (90)**

24 rue de la Maison Blanche



[www.fondation-arcenciel.fr](http://www.fondation-arcenciel.fr)

Participation  
gratuite

# CONFÉRENCE

**La fin de vie :**  
un problème médical, une question  
juridique, une interrogation éthique

**Jeudi 16 octobre 2014 à 14h**

**Avec le Dr Bernard Marie Dupont**

Médecin, docteur en génétique et en philosophie.

Le Dr Bernard Marie Dupont vient de soutenir avec succès son doctorat en droit privé et sciences criminelles, avec une thèse traitant de "Euthanasie et suicide médicalement assisté : le droit français peut-il évoluer ?"

Il plaide pour le maintien de l'interdit de la législation de l'euthanasie.

Il enseigne les soins palliatifs à la faculté de médecine de Rennes et préside plusieurs comités d'éthique (hôpitaux de Saint-Malo, Cancale et Dinan, Clinique Saint-Roch de Cambrai).

En 2013, il devient président de l'Institut Européen d'Ethique de la Santé à Bruxelles et membre scientifique du forum européen de bioéthique.

## Introduction

Alors que la question de la fin de vie occupe une place croissante dans les préoccupations citoyennes, elle apparaît également comme le lieu d'un affrontement de nature idéologique peu propice au débat serein que réclame une telle question.

Si la loi Léonetti a permis une avancée, il est clair qu'elle souffre d'insuffisances qu'il sera nécessaire de corriger.

Dans cette perspective, le Comité d'Éthique de la Maison Blanche a souhaité apporter sa pierre au débat en invitant Bernard Marie Dupont.

Médecin, philosophe et juriste, ce dernier demeure partisan d'une interdiction de l'euthanasie, fondant sa position sur des bases philosophiques susceptibles de faire évoluer les esprits vers consensus.

***Date limite d'inscription : jeudi 9 octobre 2014***

***Inscription***

***par tel. au 03 84 57 19 14 ou 06***

***par mail à [mb@maisonblanche90.fr](mailto:mb@maisonblanche90.fr)***